

RÉGIME D'ÉTUDES MASTERS APAS et EOPS



Contrôle Continu Intégral uniquement, sauf pour les étudiants bénéficiant d'un Statut Particulier (SP)



UE acquise l'est définitivement



ABI/J (Absence Injustifiée ou Justifiée) → la note 0 est utilisée.



Absence + de 25% des séances entraîne potentiellement impossibilité évaluation → note 0 en CC et renvoi en session 2.



ABS longue durée (santé) → service de médecine préventive
UNS → session SP.



ABS longue durée (autre nature) → dérogation possible par le responsable de Formation → session SP.



Entre UE au sein d'un semestre à l'**exception** de l'**UE Projet Professionnel de Recherche M1.**

UE < 10 notes non conservées

Pas de compensation entre les deux semestres



Projet Professionnel et de Recherche et M2 → Pas de session 2.